

## **Statement by the Delegation of France on transfer of technologies - 2**

La délégation française souhaiterait partager quelques éléments chiffrés relatifs à un nouveau programme qui a été lancé en Octobre 2019 en France, et qui s'appelle Alliance PI.

Le **programme Alliance PI** s'adresse à **tous les acteurs impliqués dans des projets de R&D collaborative ou transfert de technologie** : acteurs académiques, entreprises (notamment PME et start-up) et les structures qui font l'interface entre public et privé, comme les centres techniques ou pôles de compétitivité.

Il est destiné à **renforcer le volet propriété intellectuelle des collaborations "public-privé"**. En s'appuyant sur l'expertise de conseils en PI et avocats spécialisés, l'INPI joue un rôle de facilitateur pour guider les acteurs de l'innovation dans la maîtrise des enjeux de PI et des règles applicables tels que :

- la sécurisation des apports de façon équilibrée,
- la préparation à la négociation,
- le partage des droits,
- et la bonne prise en compte de leurs positions dans la formalisation des contrats.

Le programme Alliance PI se compose ainsi de **trois volets** distincts et complémentaires :

- un **accompagnement individuel** spécifique pour les entreprises (PME et start-up),
- un **accompagnement collectif** des projets de consortium public-privé encadrés par les pôles de compétitivité,
- et une **formation-action** en soutien aux centres techniques et aux pôles de compétitivité.